

# Une action agri urbaine

## Le maraîchage biologique en circuits courts

La Communauté de Communes développe depuis 2002 un projet agri-urbain, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Ce projet vise à favoriser le maintien d'une activité agricole sur le territoire et à assurer la protection des espaces agricoles et des paysages ruraux. La CCET a engagé en 2008, une action visant à l'installation de porteurs de projet en agriculture et les efforts se sont portés vers le maraîchage biologique en circuits courts.

### Partenaires financiers

Investissement CCET : 140 000 euros (foncier et bâtiment).  
Partenaires économiques : État (90 000 euros), région Centre (207 000 euros).  
Investissement global pour cette opération : 437 000 euros.

### Dates clés du projet

- 2001/2005. Diagnostic et élaboration du projet agri-urbain de la CCET : la mise en place de circuits de commercialisation plus courts (vente directe, cueillette...) permettrait de valoriser certaines productions en profitant d'un bassin de consommation dynamique.
- 2005/2008. Création des "rendez-vous de l'Est Tourangeau" : animations visant à faire découvrir l'activité agricole sous ses différentes formes aux habitants des cinq communes.
- 2008. Lancement de l'étude de faisabilité sur deux secteurs (terres à maraîchage), La Ville-aux-Dames et Montlouis-sur-Loire, avec la Safer du Centre, pour envisager l'installation des maraîchers.
- 2009. Rencontre des services et des élus communautaires avec Frédéric Couque, via le réseau InPACT37
- 2010. Cahier des charges de réalisation du bâtiment pour le choix de l'architecte retenu.

## Un projet d'ensemble

### Une exploitation viable

La CCET, maître d'ouvrage, a missionné la SAFER pour la phase d'acquisition foncière. Après étude (qualité des sols, parcellaire) sur deux communes de la CCET, le choix final se porte sur la Varenne de Husseau à Montlouis-sur-Loire. Cette ancienne zone maraîchère retrouve ainsi sa vocation nourricière originelle.

L'expertise de la SAFER (acquisitions, échanges auprès de huit propriétaires) aboutit à la création d'une exploitation homogène de 2,58 ha, bien desservie par un chemin rural, auprès duquel tout naturellement va être décidée l'implantation du bâtiment d'exploitation. Pour répondre aux besoins des cultures, un forage a été réalisé avec pose d'un réseau enterré.

### L'agriculture biologique, un choix cohérent

Les terres acquises étaient auparavant cultivées en agriculture conventionnelle. Les 2 ans de montage du projet ont été mis à profit pour assurer la conversion des terres en culture bio avec la mise en place d'engrais verts. Dès 2014, le maraîcher pourra commercialiser ses premiers légumes sous le label AB.



Cultiver des légumes en bio sur cette zone alluvionnaire des bords de Loire s'inscrit dans la dynamique du développement de la viticulture bio autour de Husseau.

### La CCET catalyseur de projets

De la volonté de développer les circuits courts à la création d'une entreprise maraîchère, avec ses emplois, tel a été le cheminement de la CCET. Ceci n'a été possible qu'en associant les savoirs faire de plusieurs partenaires pour trouver un porteur de projet (via InPACT) et pour acquérir le foncier (SAFER).

La CCET, catalyseur pour l'émergence de cette exploitation, veillera à sa pérennisation sur le long terme.



Une scène d'arrosage dans une pépinière à Husseau. Cette carte postale date du début du 20<sup>e</sup> siècle.



## La vente en circuits courts

### Qu'est ce que c'est ?



C'est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Ils répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social. Ils apportent une meilleure valorisation de la production pour les agriculteurs sur le territoire.



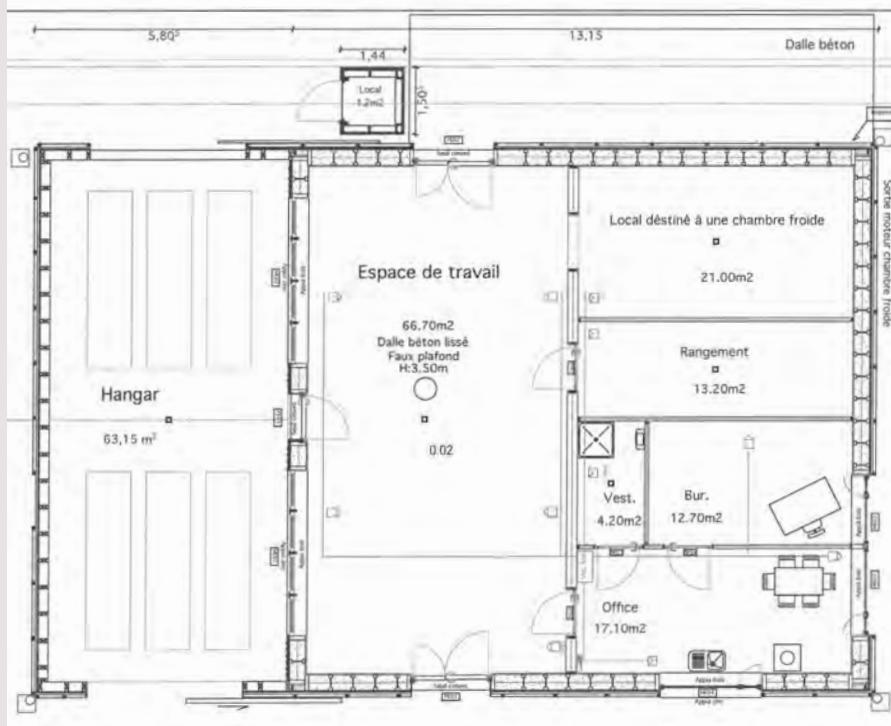
# Un bâtiment éco construit

## Conception et usages du bâtiment

D'une superficie de 234 m<sup>2</sup>, ce bâtiment a été aménagé en concertation avec le producteur et selon ses besoins. Il est composé d'un espace de travail, d'une chambre froide, d'un espace de rangement, d'un bureau, d'un vestiaire, d'un office et d'un hangar. A l'extérieur, une zone destinée au lavage des légumes a été conçue.



Ont collaborés à ce projet :  
- Les architectes : Corentin Desmichelle, Didier Granger et Caroline Marchand.  
- Les entreprises : BSTR Construction (maçonnerie, terrassement), SOGEA (fondations pieux), Natali (menuiseries, charpentes, ossatures bois, couverture), IDR 37 (électricité-plomberie), Les Artisans Paysagistes (assainissement phyto-épuration).



## Préfabrication paille

Le bâtiment a été conçu avec des murs et des cloisons préfabriqués en paille. L'entreprise locale chargée de la construction et de la pose des murs s'est également chargée du bottelage de la paille et de la compression des ballots.

Le chantier de Montlouis est l'un des premiers avec des murs de paille d'une épaisseur de 18 cm contre 36 cm habituellement.



## Assainissement et phyto épuration



Le bâtiment est équipé de toilettes sèches, ne générant pas d'eaux usées. Les autres eaux usées (lavage de légumes, lavabo, douche) sont assainies directement sur le site par un filtre de 6 m<sup>2</sup>, dans lequel ont été installées des plantes aquatiques. Ces plantes ont la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui drainent, apportent de l'oxygène et servent de support aux bactéries aérobies. Ces bactéries, ainsi que la macrofaune du sol (lombrics...) ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique qui devient alors assimilable par les plantes. Ainsi le système ne produit pas de boues ni d'odeurs.

